

Perpignan, le 16 juin 2021

Décision n°2021-052 du 16 juin 2021 portant nomination des représentants de l'administration à la commission consultative paritaire

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L 711-1 et L712-2 ;
Vu les statuts de l'université de Perpignan ;
Vu le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'État pris pour l'application de l'article 7 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État, notamment son article 1-2 ;
Vu la décision du 16 mars 2009 portant création d'une commission consultative paritaire à l'université de Perpignan ;
Vu la décision n° 2019-034 du 9 juillet 2019 portant nomination des représentants de l'administration à la commission consultative paritaire ;
Vu la délibération UPVD/ CA 2020/24-11 n°01 du 24 novembre 2020, déclarant M. Yvan AUGUET, élu président de l'université ;
Vu la décision n°2021-014 du 17 février 2021 portant désignation des vice-présidentes élues et des vice-présidents nommés ;
Vu la décision n° 2021-051 du 10 juin 2021 portant nomination des représentants de l'administration à la commission consultative paritaire,

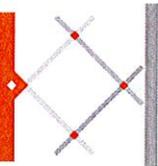
DECIDE

Article 1^{er} - Sont respectivement président et président suppléant de la commission consultative paritaire (CCP) pour la durée du mandat restant à courir:

- le président de l'université, M. Yvan Auguet
- le vice-président en charge de la proximité, de la médiation et de la déontologie, M. Hervé Blanchard

Article 2 - Sont nommés membres de la commission consultative paritaire (CCP) en qualité de représentants de l'administration pour la durée du mandat restant à courir à compter de la présente décision

TITULAIRES	SUPPLEANTS
- M. Serge LACOUR, directeur général des services	- En cours de désignation
- M. Audry BETTANT, directeur du service commun de la documentation	- M. Gabriel Antoine ODIER, bibliothécaire
- Mme Karine LE GAL, responsable du Service des Etudes, de la Vie Etudiante, de l'Orientation et de l'appui au Handicap	- Mme Audrey PAGES, responsable du Service de la Recherche et de la Valorisation



- M. Farid MAMMRI, chef du service de la commande publique

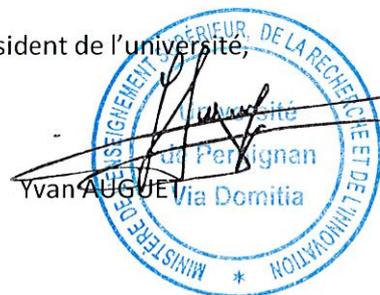
- Mme Clémence RODE, responsable administrative de la faculté des Sciences Juridiques et Économiques

Article 3 - La décision n° 2019-034 du 9 juillet 2019 susvisée est abrogée.

Article 4 - La présente décision annule et remplace la décision n°2021-051 du 10 juin 2021 susvisée.

Article 5 - Le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur la liste « admin-info ».

Le président de l'université,



Yvan AUGUET